

OBJET

ENFANTAISIES est une Association loi 1901, créée en février 2003, avec pour but de gérer et d'animer un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) situé dans le seizième arrondissement de Marseille. Dans le cadre de ses activités, des mini-camps, des sorties et autres animations liées à l'enfance pourront être organisés. Cette association est un **dispositif à dimension parentale**, les parents adhérents s'engagent à participer activement à son fonctionnement, à sa gestion et à son animation. Cette association a été créée et est gérée par des parents dont la volonté est de s'investir dans les vacances de leurs enfants.

ENCADREMENT

Les parents :

En adhérant à ENFANTAISIES, les parents s'engagent à participer activement à son fonctionnement, à sa gestion, à son animation. Ils devront donner de leur temps (libre, familial, de loisir, RTT ...) pour améliorer de par leur participation, les activités de l'association. Toute activité auprès des enfants reste sous la responsabilité du Directeur et de son équipe d'animation.

- **Participation parentale à l'animation (permanence-trajet) :** ½ journée de participation et un trajet par enfant et par semaine.
- Les parents font partie de l'équipe d'animation, même si la présence de chacun est très ponctuelle.
- Les parents se doivent d'avoir pris connaissance du projet pédagogique et d'y adhérer.
- Ils pourront proposer des activités et participeront activement à la vie du Centre de Loisirs, à leur aise et à leurs fantaisies... ! Toutes les idées seront les bienvenues, avis aux parents cuisiniers, jardiniers, couturiers, bricoleurs, lecteurs, chanteurs, footballeurs, blagueurs... et la liste reste à compléter ! A souligner que l'investissement parental ne s'arrête pas à l'encadrement et à l'animation des enfants, mais est également souhaité, tout au long de l'année, pour participer à la réflexion autour de ce projet.
- Pour organiser la participation des parents dans l'équipe d'animation, un planning des besoins concernant l'encadrement des enfants est effectué à l'avance par le Directeur. Ce planning indique le nombre de parents nécessaire par demi-journée et le type d'activité proposée. Les parents s'inscrivent en fonction de leur disponibilité et du type d'animation qui leur convient.
- Toute demande de modification d'une permanence doit être signalée et avoir l'aval du référent de la semaine, membre du Conseil d'Administration.
- A titre exceptionnel, le conseil d'administration se réserve la possibilité de modifier la participation parentale. La permanence doit s'effectuer sans enfant (autres que ceux inscrits à l'ALSH)

L'équipe d'animation :

Elle se compose de plusieurs directeurs, d'animateurs diplômés, et 1 stagiaire BAFA et des parents des enfants participant à l'Accueil de loisirs.

CONDITIONS D'ADMISSION

Le Centre de Loisirs accueille les enfants ayant 4 ans révolus et qui habitent ou sont scolarisés dans les 15 et 16^e arrondissements de Marseille. Les enfants sont répartis en 3 groupes :

- Groupe des Pitchouns : Enfants qui entrent en moyenne section, grande section et CP
- Groupe des Minots : Enfants qui entrent en CE1, CE2 ou CM1
- Groupe des MIA : Enfants à partir du CM2, nés en 2005, 2006, 2007 et 2008. Ils sont accueillis uniquement dans le cadre de séjours d'une semaine (prévus sous réserve) du 15 au 20 juillet 2018 et du 29 juillet au 3 août 2018.

Les inscriptions :

Pour inscrire son enfant, les parents doivent participer à la réunion d'information sur le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Parental qui sera organisée **Mercredi 21 mars 2018 à 18h30**.

Lors de cette réunion, les dossiers d'inscription seront distribués.

Les inscriptions seront enregistrées **Mercredi 18 avril 2018 à partir de 18h30**, par semaine entière.

→ Le paiement se fera le jour même de l'inscription avec la remise du dossier administratif complet.

→ Tout dossier incomplet sera refusé.

- L'accueil de loisirs sera ouvert 3 semaines mais la présence d'un enfant ne pourra être supérieure à 2 semaines. Les priorités d'inscription sont réglées par le Conseil d'Administration.
- En cas de désistement ou d'absence aucun remboursement ne sera effectué. Toute semaine commencée sera due.
- En cas de maladie justifiée par un certificat médical ou en cas de force majeure, le remboursement sera effectué sur appréciation du directeur du centre.

TARIFS 2018

Conditions d'adhésion :

La cotisation annuelle (2018) est fixée à 17€ par famille.

→ Le paiement se fera le jour même de l'inscription avec la remise du dossier administratif complet.

→ Tout dossier incomplet sera refusé.

Tarif de la journée avec repas (hors séjour d'une semaine)

Notre politique tarifaire pour l'A.L.S.H obéit à la réglementation de la CAF qui participe au financement de ce lieu d'accueil : 2,80 € / 5,00 € / 7,70 € / 12,00 € / 15,50 € / 18,50€ par jour au centre

Selon le quotient familial mensuel = Revenu fiscal de référence/nombre de parts fiscales/12 (voir tableau des tarifs dans le dossier d'inscription)

FONCTIONNEMENT GENERAL

Dates d'ouverture

Le centre aéré sera ouvert du **9 juillet au 27 juillet 2018**.

Adresse du centre : Ecole maternelle St Henri II, 42 chemin de saint Henri 13016 Marseille

Horaires et jours d'ouverture

Du **9 juillet au 27 juillet 2018**, le centre sera ouvert de 8h00 à 18h du lundi au vendredi.

Les enfants sont accueillis jusqu'à 10h00. Les parents doivent signaler l'arrivée de leur enfant au Directeur ou à l'animateur chargé de l'accueil des enfants. Les parents et les personnes avec autorisation pourront venir chercher leurs enfants à partir de 16h30 et jusqu'à 18h.

Les enfants ne sont pas autorisés à quitter le Centre de Loisirs non accompagnés par une personne habilitée.

Repas

Les repas sont assurés par un prestataire extérieur.

Activités (choisies parmi cet éventail non exhaustif)

- **Activités d'expression :**
 - Atelier théâtre, chants et danses,
 - animation de repas,
 - réalisation de petits spectacles,
 - cirque, atelier musical, cinéma.

- **Jeux sportifs :**
 - Petits jeux de plein air,
 - jeux d'équipe,
 - rollers,

- **Activités manuelles :**
 - Décoration à l'occasion d'une fête,
 - fresques collectives,
 - peinture...
 - Intervention d'associations telles que « les petits débrouillards » pour les activités scientifiques.
 - D'autres activités manuelles seront proposées, en fonction de la demande des enfants.

- **Activités d'extérieurs :**
 - poney,
 - équitation,
 - escalade,
 - skate-board,
 - tir à l'arc
 - boxe,
 - activités nautiques....

- **Grands jeux** : Journées à thème, fêtes, chasses au trésor...
- **Baignades** : Piscine, mer et jeux d'eau,
- **Les sorties** : Pique-nique à la journée, ferme pédagogique, zoo de la Barben, écomusée de Gardanne, village des automates, parc des labyrinthes, visite de musées, parcours acrobatique en forêt au parc de Figuerolles, parcours en train pour se rendre dans les calanques de la côte bleue, bowling, patinoire, visite de caserne de pompiers, navette maritime Estaque-vieux port...
- **Séjours : Organisés chaque semaine** :
 - Lieu : «Le village des jeunes» (St Julien en Beauchêne Hautes Alpes) : durée une semaine (pour les minots et les « MIA » (10-13 ans)
 - Lieu : Camping des Sérignons (Hautes Alpes) : durée une semaine (pour les minots et les « MIA »)

Et toutes autres activités selon le budget et les possibilités de réservation...

Pour les activités de plein air, les enfants doivent avoir un petit sac à dos contenant : un chapeau, une crème protectrice pour le soleil, une serviette de bain et un maillot de bain.

Les enfants doivent venir en bonne santé, bien sûr !

Les médicaments : Nous ne sommes pas habilités à administrer des médicaments sans ordonnance

Si un enfant est malade ou accidenté pendant le séjour, la famille est aussitôt prévenue.

Dans l'éventualité d'une intervention médicale, la famille sera tenue de régler les frais médicaux engagés par l'association.

En cas d'absence, merci de prévenir rapidement le directeur.

Le Président

Marseille le : **24 février 2018**



Thierry MICHEL